

L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.2 No5

À la St-Valentin

N'oubliez pas
ceux qui
vous sont
chers

C'est
le 14 février

SOMMAIRE

Page du Patrimoine	4
Bibliothèque	5
Cercle de Fermières	6
Recette du mois	7
Réflexions	10
Souvenirs sportifs et culturels	11
L'Écho des Loisirs et des sports	12
Extraits des registres	13
Communiqués	14
Jeux de l'Écho	17
Calendrier des activités	18
Chronique du maire	19-20
Affaires municipales	21-31
Petites annonces	33

FÉVRIER 1995



C..P. 321
 St-François de Montmagny - GOR 3AO
 Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2569
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Mario Marcoux	Activités sportives	
Jocelyne Noël	et socio-culturelles	259-2454
	(communiqués)	
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

**QUE LA DATE DE REMISE
 POUR VOS ARTICLES,
 PUBLICITE ET ANNONCES
 EST MAINTENANT**

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 95, LE COÛT D'UN
 ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ
 Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.
 Coût annuel \$24.**

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE:248-2000**
- C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518**
- FEU:248-3360**
- MUNICIPALITÉ:259-7228**
- SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705**
- CENTRE ANTI-POISON
 DU QUÉBEC 1-800-463-5060**
- TEL-JEUNES: 1-800-263-2266**



MESSAGE DE L'ÉCHO

**Veillez prendre note
que notre local est maintenant
situé au Couvent de St-François
au local 305**

Il sera possible pour vous de venir nous
rencontrer tous les mardis avant-midi de
8h00 à 12h00

Avis aux intéressés:

**Recherche bénévoles pour l'assemblage de
votre Journal l'Écho. Veuillez contacter
Lorraine Lamonde au 259-2433**

RESTAURANT
L'ARRÊT
stop

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



HEURES D'OUVERTURE:
Dimanche au jeudi:
6.00 a.m. à 11.00 p.m.
Vendredi et samedi:
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

ALCOOLIQUES ANONYMES Homme & Femme

Si l'alcool ne vous procure plus de plaisir,
venez aux réunions des alcooliques anonymes
tous les mercredis soir, au Couvent St-François
534, Chemin Ouest, St-François, à 20h30

Pour information: 259-7040

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY, QUÉBEC GOR 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS. MEUBLES. MURS
ET STORES. DÉCAPAGE. CIRAGE. ETC.

ESTIMATION GRATUITE TÉL. (418) 259-2559
RÉSIDENTIEL. COMMERCIAL

J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCE GÉNÉRALE

St-François, Montmagny

Lucie Bolduc
C. d'A.Ass.
Rés.: 259-2516

Simon Savoie
C. d'A.Ass.
Rés.: 259-2296

Bur.: 259-7781

USINAGE JOLIVET

Spécialités: Bague & Sabot d'enfoncement
Tournage général

Henri Jolivet

474, Montée-les-Prairies, St-François, Qc - GOR 3A0
Tél. usine: 259-7001 Tél. rés.: 259-2601
Fax: 259-7001

UNE NOUVELLE ÉGLISE EN 1867

Le premier curé de St-François, si on excepte Charles-Régis Blaise de Bergères de Rigauville, le fils cadet du seigneur de Bellechasse-Berthier qui a occupé la cure de 1749 à 1752 mais qui n'a pas laissé dans les archives des signes évidents de sa présence continue à St-François, avait convaincu les paroissiens de bâtir une première église de pierre de 80 pieds de longueur. On en avait fait le premier usage en 1763.

En 1810, à la mort du curé Bédard, l'église avait 47 ans d'âge et, semble-t-il, suffisait encore aux besoins des paroissiens de St-François et de ceux de la seigneurie de St-Vallier qui, beaucoup plus près de l'église de St-François, avaient obtenu en 1750 l'autorisation de l'évêque de venir à l'église de St-François plutôt qu'à celle de St-Vallier.

Mais le nombre de paroissiens augmentait et l'église de venait de moins en moins adéquate. Après 1810, les curés se succédèrent à un rythme rapide: Urbain Orfroy, curé durant 2 ans; Hubert Cornelier, curé durant 3 ans; Herménégilde Vallée desservant; Joseph-Nicolas Du-

moulin, curé durant 3 ans; Pierre Viau, curé durant 1 an.

Ce n'est qu'avec Charles-Joseph Primaux que la cure fut occupée durant une période appréciable de temps: de 1826 à 1834.

On conçoit que la pression démographique et le peu d'intérêt des curés fit que le problème du logement des paroissiens dans l'église s'accrut. Ce fut même, d'une certaine façon, la raison du départ de Primaux. À cause d'une difficulté entre les religieuses et un groupe de paroissiens qui, suivant plusieurs, étaient dirigés par le curé, on mit au grand jour le projet de reléguer les écolières du couvent au jubé nouvellement construit et d'utiliser l'espace ainsi récupéré dans la nef pour y placer de nouveaux bancs.

Les religieuses menacèrent de quitter la paroisse si on continuait à leur témoigner ce genre d'opposition. En 1834, ce fut le curé qui dut quitter. (à suivre...)

Louis-Philippe Bonneau

LE CHAMPION POIDS PLUME!

Le Plus Léger sur le Marché

GARANTIE LIMITÉE 5 ANS

Essayez notre nouvelle pelle !
ERGO-CONCEPT
★★★★★

MANCHE D'ALUMINIUM ANODISÉ
aussi résistant que l'acier,
mais beaucoup plus léger;

- Conception ergonomique;
- Position plus naturelle du dos;
- Réduit les risques de blessures;
- Démontable pour faciliter le rangement.

GARANT

BIBLIOTHÈQUE

Bonjour!

En quoi la construction d'une sacristie peut influencer le nom d'une bibliothèque?...

Le livre de L. P. Bonneau Histoire religieuse de St-François, a servi de fond, pour la rédaction de la suite de textes qui paraîtront aux mois de mars, avril et mai dans l'Écho de St-François. J'y ai trouvé toutes les informations pertinentes, les rapports entre les acteurs influents du cheminement que nous voulions décrire. Sans ce précieux volume, il eut été difficile, voire impossible, en si peu de temps, d'élaborer sur un sujet qui s'étend sur presque 270 ans.

Je me suis attachée, vous le verrez, à extraire du volume de M. Bonneau les dates, événements et noms des personnes susceptibles d'avoir un lien direct ou indirect avec la sacristie dont nous occuperons une partie l'été prochain, avec notre future bibliothèque. J'ai dû "extraire" ces informations, et c'est le terme juste, car l'Histoire religieuse de St-François en contient un nombre considérable qui permettent non seulement de suivre l'histoire religieuse de St-François mais aussi celle de ce nouveau pays que l'on appelait la Nouvelle-France.

Avec ces événements les choses prennent leur sens et l'histoire vient en confirmer l'orientation, car elle s'inscrit dans un tout. J'ose espérer que vous aurez autant de plaisir à découvrir l'HISTOIRE, que j'en ai eu à en faire la recherche dans ce puits d'informations.

Donc à partir du mois prochain, vous pourrez lire et conserver les textes sous la rubrique "Bibliothèque", car dans un avenir rapproché, le comité de bénévoles de votre bibliothèque vous proposera un concours relatif à ces contenus.

Renée Legault
pour le Comité

Atelier de Menuiserie Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION
de MEUBLES

FABRICATION:
Armoires, escaliers, meubles de tous genres
chassis et portes antiques



84, Ch. Les Prairies,
St-François, Cté Mont., QC GOR3A0

Tél.: 259-7454



St-François, (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0

Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

Remorquage 24 heures
Débosselage
Peinture
Vente d'auto

Garage Roland Samson Inc.
873, Rang Nord
Saint-Pierre-du-Sud, Québec
GOR 4B0
Tél.: (418) 248-1422 Fax: (418) 248-7074

AUTOPRO
GARANTIE NATIONALE
FREINS
DIRECTION
SILENCIEUX
SUSPENSION
TRACTION AVANT

Le plus grand
CENTRE
AUTOPRO DE LA REGION!

CERCLE DE FERMIERES

THÈME:

GALETTES À LA MÉLASSE

Dégustation de galettes à la mélasse.
Apportez vos recettes et vos galettes à la mélasse.

SURPRISE!

INVITATION À TOUTES!



ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC GOR 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1E0
Tél.: (418) 259-77118
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1W0
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

CABANONS & PAVILLONS THÉ - BEL

Fernand Bélanger
260, St-François

Tél.: (418) 259-7347

- Fabrication de cabanons de grandeurs assorties
- Fabrication de balançoires sur rouleau et sur billes

ÉGALEMENT

- Table de parterre, chaises de parterre, clôtures, boîtes à fleurs, fontaines décoratives
- Réparation meubles de parterre
- Chaises sur billes
- Etc...

LA RECETTE

de l'Écho

Boulettes aux ananas

Boulettes:

1 1/2 livre de boeuf haché
1 oignon haché
sel et poivre au goût
1/2 tasse de mie de pain

Mélanger les ingrédients et façonner les boulettes. Faire revenir dans la poêle et cuire à demi. Mettre dans un plat allant au four avec couvercle.

Sauce:

1/2 tasse de sauce chili
3 c. à table de jus de citron
1/4 tasse de cassonade
1/4 tasse de jus d'ananas sans sucre
2 c. à table de sauce chinoise soya
1 boîte d'ananas sans sucre
clou de girofle moulu

Mélanger tous les ingrédients sauf les ananas et verser la sauce sur les boulettes. Cuire au four à 350°F pendant 45 minutes. Ajouter les morceaux d'ananas avec le clou de girofle moulu et remettre au four 15 minutes. Servir sur riz. C'est très bon!

TAPIS MONTMAGNY

391, Boul. Taché Est, Montmagny

248-7840 • Fax: 248-7881

**SURVEILLEZ
NOS ÉTIQUETTES
ROUGES**

**PRIX RÉDUITS
AU MAXIMUM!**

**AUSSI NOUVEAUTÉS 95
EN MAGASIN!**

C'est à voir!

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE
*Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé*



218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) G0R 3A0

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
G0R 3A0

Carole Guillemette, prop.



259-7117

DESTINATION

AFFINIAM

J'arrive d'Affiniam, un village du Sud du Sénégal en Afrique de l'Ouest. J'y avais travaillé de 1985 à 1987 comme enseignant en gestion agricole dans un centre d'animateurs ruraux fondé par un frère du Sacré-Coeur de Granby. C'était mon deuxième voyage au village depuis mon retour et j'aimerais vous le faire connaître.

Affiniam est situé sur les bords du fleuve Casamance et compte environ 3 000 habitants. Tous sont de peau noire et vivent principalement de la culture du riz. La moitié de la population est musulmane et l'autre moitié est catholique. La cohabitation des deux confessions religieuses est exemplaire, un chrétien a souvent une soeur ou un frère musulman. Les traditions religieuses y sont très présentes et côtoient les rituels païens.

Même le riz a une valeur presque sacrée, il n'est jamais commercialisé. Les surplus sont entreposés pour pourvoir aux besoins lors des mauvaises années. Au moment de ma dernière visite, la récolte battait son plein. Chaque épi est récolté un à un par les femmes à l'aide d'un petit couteau de cuisine. Tous les travaux sont d'ailleurs faits à la main depuis les labours jusqu'au décorticage du riz. Le partage des tâches entre les hommes et les femmes est bien défini.

Le village est un gardien jaloux des traditions. Les maisons de terre battue sans eau courante, ni électricité, cachées ici et là sous les majestueux fromagers appellent au mystère. Pour l'ancien d'Affiniam et le touriste, c'est magnifique. Pour le jeune du village qui a connu la vie moderne de Dakar, ce n'est pas aussi évident et le tiraillement est grand. Il n'est pas facile pour lui d'améliorer les conditions de vie de sa famille.

Malgré tout, la vie est bonne à Affiniam et les rapports humains y sont intenses. J'y ai été accueilli comme quelqu'un de la place. Mes origines villageoises m'ont aidé à m'y intégrer et mes séjours là bas m'ont fait redécouvrir à chaque fois la valeur du village natal.

Daniel Morin



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE – GAZ – ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL – SOUDURE MOBILE

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3



MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7741



Tél.: (418) 248-4636
Fax: (418) 248-5565
Rés.: (418) 259-7419



MMB

MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY

Division de constructions ABSDA inc.

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91
Montmagny, (Québec) - G5V 3S3

Une année de festivités s'annonce

Cent ans de savoir-faire à Saint-François pour la compagnie Garant



par Raynald Laflamme

Le fabricant numéro au Canada d'outils à neige et de jardin et pilier de l'industrie manufacturière à Saint-François, la compagnie Garant, fête cette année 100 ans de savoir-faire.

Pour célébrer ce moment important dans la vie de la compagnie, la direction de l'entreprise a remonté le calendrier jusqu'en 1895. Cette année-là, l'ancêtre Télesphore Garant déménageait sa forge au village, dans une nouvelle bâtisse sise sur les terrains actuels de la compagnie.

Les passionnés d'histoire en sauront davantage sur les débuts et l'évolution de la compagnie puisqu'un livre en ressuscitera le passé en se consacrant

sur cette famille de bâtisseur que fut quatre générations de Garant.

Le livre commandé spécialement pour ce 100e anniversaire à madame Micheline Laliberté Chamberland originaire de Saint-François sera lancé avant le printemps en présence des employés et anciens employés qui se verront offrir un exemplaire. Quelques livres seront par la suite mis en disponibilité à la bibliothèque municipale. Lors de ce lancement, les dirigeants dévoileront de plus un premier vidéo corporatif, une première à vie pour l'entreprise.

L'événement marquant de ce double jubilé sera toutefois tenu à l'été. Il n'a pas été possible d'en savoir davantage, le projet étant encore à l'étape d'organisation. D'ici là, Garant inc. tiendra quelques activités de marketing à l'intention de ses détaillants et clients sur le marché canadien, dont un cocktail lors l'Exposition nationale de quincaillerie qui aura lieu à Toronto ce mois-ci.

Le 100e anniversaire de Garant inc. vient quatre ans après la transaction qui faisait passer l'entreprise familiale aux mains d'in-

térêts anglo-saxon. C'était en janvier 1991. Pour M. Louis-Marie Garant, actuel président et seul descendant à siéger au conseil d'administration, la présence d'un nouveau propriétaire ne change rien à l'esprit de la fête qui se prépare. Hanson, la maison mère, a un grand respect de la culture d'entreprise qui a été développé ici à Saint-François aux cours des ans par Garant inc., assure Louis-Marie Garant.

C'est ce savoir-faire d'une famille de bâtisseurs à laquelle se sont joints des centaines de travailleurs d'usine qui ont fait la renommée de l'entreprise à travers le Canada qui sera souligné tout au cours de l'année. Que la fête commence!

RÉFLEXIONS...

Le Pavillon Pelletier s'anime...

"Décembre a réchauffé les liens qui nous unissent" ...
"Décembre nous a gâtés de façon inhabituelle" ...

En effet, depuis quelques semaines, nous, les résidents sommes gâtés par les services d'une excellente cuisinière. Pour améliorer notre forme et nous offrir une bonne occasion de nous amuser ensemble, deux séances d'activités physiques se déroulent les mardi et vendredi.

On profite de chaque occasion pour nous faire plaisir, pour partager la joie, pour faire la fête. Depuis le début du projet, chaque anniversaire est souligné au niveau du grand groupe. On nous a offert un "super party" le 21 décembre: morceaux d'accordéon, de guitare entrecoupés de chants et d'histoires, la visite d'un Père Noël au grand coeur, le tout arrosé et comblé par une table plus que généreuse... "Un des plus beaux party" de toute notre vie. Depuis notre cuisinière a trouvé le tour d'élire deux reines à défaut du roi traditionnel.

La vie est belle au Pavillon Pelletier! L'ambiance est agréable, les gens se retrouvent et partagent. On prend bien soin de nous. Venez nous rejoindre, vous constaterez par vous-mêmes.

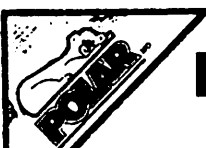
Les résidents du Pavillon Pelletier
par Marguerite et Denise



La Maison Funéraire Laurent, Normand inc.

*Pierre Normand T.D.L.
Président*

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621



Fenêtres Montmagny Inc.

*Un produit
de notre localité et
Consultez un
de nos
distributeurs*

- FENÊTRES DE BOIS NATUREL OU RECOUVERTES D'ALUMINIUM • FENÊTRES TOUT UPVC
- FENÊTRES À CADRE DE BOIS ET VOLET TOUT UPVC
- PORTES D'ACIER • TERRASSE • PATIO

GRIZZLY - PANDA - MAKWA - BARIBAL - FLEXSIAMOIS

Tél.: 259-2100 bur.

259-7959 rés.

**GARAGE
DENIS GUILLEMETTE**

Mécanique générale

716 Boul. St-François O., St-François, Qc G0R 3A0

- SPÉCIALITÉ DE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT
- SPÉCIALITÉ DE FREIN
- HUILAGE DE CARROSSERIE
- BALANCEMENT DE ROUE ÉLECTRONIQUE



LES HEURES D'OUVERTURE:

DU LUNDI AU VENDREDI

de 8:00 à 12:00 heures et
de 13:00 à 18:00 heures

LE SAMEDI

de 8:00 à 12:00 heures

SOUVENIRS SPORTIFS ET CULTURELS

La vente de la bougie du Carnaval de St-François était une activité qui générait des revenus importants mais qui mobilisait beaucoup de participation bénévole afin de parcourir quelques quinze paroisses. Ainsi un responsable était désigné pour chacune des paroisses et cette personne devait mobiliser ses équipes de vendeuses ou vendeurs à raison d'environ quatre ou six personnes par automobile.

Le Comité de la Bougie distribuait les bougies gagnantes soit une par lot de cinquante bougies. Les bougies gagnantes coulaient rouges en brûlant et dans le bas de la bougie une capsule était dissimulée avec à l'intérieur un mot de passe. Afin d'encourager la vente, les bougies étaient placées dans une boîte de deux et chaque boîte portait un numéro différent.

Si les bougies étaient vendues séparément et non en multiple de deux, le vendeur ou la vendeuse devait garder la boîte; ainsi lorsqu'une personne réclamait par téléphone une bougie gagnante, elle devait donner le mot de passe dans la capsule et le numéro de la boîte pour s'assurer que son prix doublait ou demeurait simple à l'achat d'une seule bougie.

Le Comité de la Bougie avait enregistré dans ses dossiers le mot de passe et le numéro de la boîte de la bougie gagnante pour chacune des paroisses et pouvait ainsi s'assurer de la véracité des gagnants. Les noms de chacun des gagnants étaient placés dans une capsule et le tirage au sort déterminait le montant de chacun des gagnants soit de cinq à cinquante dollars, somme qui pouvait doubler avec la preuve de l'achat d'une boîte.

Cette vente de la bougie se faisait généralement en une seule journée et se terminait par une soirée au Centre des Loisirs où le tirage au sort se faisait vers onze heures et souvent cette partie était retransmise sur les ondes de la radio de Montmagny C.K.B.M.

Pour évaluer l'ampleur de cette activité voici la liste des paroisses qui ont été visitées en janvier 1970 avec le ou les noms des responsables pour chacune et

le nombre de bougies gagnantes attribuées à chacune; une simple multiplication par cinquante donne le nombre de bougies possibles à vendre par paroisse:

<u>Paroisse</u>	<u>Responsable</u>	<u>Bougies gagnantes</u>
Armagh	Gilles Garant	1
Berthier	Wilfrid Marceau	5
Beaumont	Rémi Campagna	1
Cap St-Ignace	Georges Lemieux	1
St-Charles	Jacques Chabot	3
St-Gervais	Simon Rousseau	2
St-Jean- Port -Joli	Lévi Noël	2
La Durantaye	Lauréat Rousseau	1
St-Paul +		
N.D. du Rosaire	Léopold Lapointe	2
St-Michel	Pamphile Blais	2
St-Pierre	Rock Roy	4
Ste-Germaine	Calixte Laliberté	1
St-Raphaël	Yves Laflamme	5
St-Vallier	Donat Lapointe	3
St-François	Gonzague Lamonde	10
Montmagny	Marcel Létourneau	
	Roger Simoneau	25
Centre des Loisirs pendant la soirée		1

À compter de midi, les gagnants pouvaient se rapporter par téléphone avec les coordonnées de leur bougie et de la boîte et ce travail était ainsi réparti: Monsieur Gonzague Lamonde de midi à 16h30, MM Louis Pelletier et Georges Boulet de 16h30 à 19h. MM Richard Morin et Gonzague Lamonde de 19h jusqu'à la fin de la soirée et aussi assurer les préparatifs du tirage.

Il est difficile de déterminer le nombre de personnes bénévoles impliquées dans toute cette activité qui demeurait une des plus grosses journées du Carnaval et ainsi permit au Carnaval de St-François d'y trouver une source de financement et d'être bien connu dans toute la région.

Gonzague Lamonde

L'ÉCHO DES LOISIRS ET DES SPORTS

TOURNOI DE HOCKEY

Les 6 et 7 janvier dernier avait lieu sur la patinoire des Loisirs, un tournoi de hockey. Regroupant pas moins de 80 joueurs divisés en 6 équipes et se disputant pas moins de 18 parties, incluant la semi finale et la finale, tout ça dans une atmosphère amicale. Une bourse de 400.00\$ était allouée.

Vendredi soir une dizaine de parties se sont chaudement disputées; tous se sont retrouvés au bar afin de se détendre un peu. Un chansonnier bien connu de plusieurs gars les attendait avec de la musique.

Samedi matin, le tournoi a repris avec dame nature de notre côté. Le tournoi fut un succès sur toute la ligne avec la complicité de plusieurs gars de St-François et de l'extérieur sur qui ont peut compter et qui ont contribué au succès de ce tournoi. Nous tenons à féliciter toutes les équipes. La finale s'est déroulée

devant plusieurs spectateurs et fut chaudement disputée.

ÉQUIPE GAGNANTE (Les Kings)

Christian Bouffard
Sylvain Blais
Sébastien Blais
Mario Tremblay
Pascal Leconte
Réjean Bacon
Dave Fournier
Jean-François Rousseau
Claude Tanguay
Ricardo Boulet
Germain Chouinard

ÉQUIPE FINALISTE (Les Flashes)

Jacques Théberge
Stéphane Buteau
Olivier Morin
Guy Gendron
Mario Roy
Sylvain Théberge
Frédéric Garant

Félix Paré
Pierre Roy
Sébastien Lamonde
Guylain Simard

Merci aux arbitres pour leur bon travail:

Laban Tremblay
Normand Lacroix
Richard Côté

Des remerciements à:

M. Réjean Cloutier pour le carton
Mme Auclair et Mme Tanguay pour les sandwiches et le spaghetti.

On vous dit BRAVO et MERCI de votre participation. On se donne rendez-vous en janvier 1996, qui sait?

Jocelyne, Mario

CLUB VTT ST-FRANÇOIS

Souper spaghetti

4 février 95

entre 5 et 7

Prix: 6\$

BILLARD

• Le tournoi de billard qui avait débuté cet automne pour le secondaire a pris fin le 18 décembre. Les deux finalistes se sont livrés une chaude lutte dans un trois de cinq.

• Maxime Morin finaliste s'est mérité 20.00\$ et le grand gagnant de la finale fut Gilbert Morin qui s'est mérité 40.00\$.

• M. Marc André Roy avait lancé un défi à Gilbert: si celui-ci l'éliminait dans un trois de cinq il lui remettait 20.00\$, M. Roy joueur d'expérience a eu raison de Gilbert.

MÉLI-MÉLO

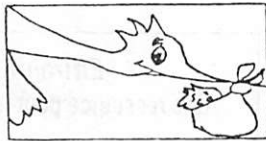
• Un hiver bien dur pour le sport d'hiver. Les équipes du primaire et du secondaire sont formées. Il ne manque plus que du beau temps.

• À noter que le voyage à Valcartier est reporté au 4 février, ce voyage s'adresse aux jeunes du secondaire et aux adultes. Réservez vos places le plus tôt possible. **Information au 259-7929 le soir.**

• Un merci pour les jeunes du secondaire qui sont venus prêter mains fortes pour le déblaiement de la patinoire lundi le 16 janvier, par temps pluvieux et venteux, mais il fallait le faire.

EXTRAITS DE REGISTRE

BAPTÊME DE L'ANNÉE 1994:



Bélanger, Alexandra (Steve et Sonia Lapointe)
 Blais, Israël (Victor et Marjolaine Gagné)
 Blais, Valérie (Laurent et Marie-Claude Guimond)
 Boissonneault, Joël-Dominique (Guylain et Hélène Marceau)
 Bourgelas, Émilie (Martin et Nancy Pelletier)
 Campagna, Vincent Jasmin (Jocelyn et Nadia Martineau)
 Campagna, William Jacques (Daniel et Hélène Simoneau)
 Demers Gendron, Samuel (Lionel et Suzanne Demers)
 Denault, Valérie (Raoul et Francine Pelletier)
 Dorval, Isabelle (Marcel et Lynda Noël)
 Forgues, Jean-Philippe (Renaud et Lise Thivierge)
 Guimont, Stéphanie (Roland et Carole Langlois)
 Laflamme, Alexandre (Giany et Manon Tanguay)
 Laflamme, Marie Isabelle (Marcel et Suzanne Plante)
 Lamonde, Marilyne (Bruno et Manon Lemelin)
 Lesieur, Raphaëlle (Normand et Lynda Guimont)
 Martineau, Jeffray (Jean et Maggy Gendron)
 Montminy, Dominique (Yvon et Agathe Beaumont)
 Montminy, Mélissa (Yvon et Louise Nicole)
 Noël, Joseph, Jocelyn Richard (Serge et Gisèle Boulet)
 Prévost, Cédric (Julie Prévost)
 Proulx, Lucka Réjean (Daniel et Lisette Bernard)
 Paquet, Alexandre (Denis et Marie-Josée Fiset)
 Paré, Stéphanie (Yves et Maryse Lague)
 Pellerin, Geneviève (Réjean et Johanne Paré)
 Roy, Émilie (Jean et Brigitte Nicole)
 Théberge, Bernadette (Michel et Marie-Michaëlle Perez)
 Tremblay, Joseph Nicolas Kevin (Mario et Caroline Gaudreau)
 Wall, Michelle Audrey (Van et Isabelle Marceau)

SÉPULTURES:



Anctil, Henri	Martineau, Georges
Bilodeau, Blanche	Proulx, Alice
Blais, Alexina	Robin, Marie-Thérèse
Bonneau, Robert	Simard, Élise
Bonneau, Ronald	Simard, Henri-Louis
Buteau, Bernadette	Simard, Jeanne d'Arc
Catellier, Juliette	Simard, Laurent
Gagné, François	Théberge, Bernadette
Garant, Gérard	Vézina, Suzanne

MARIAGES EN 1994:



Brulotte, Pierre	et	Picard Lisa
Campagna, Jocelyn	et	Martineau Nadia
Fournier, Christian	et	Garant, Julie
Laliberté, Carl	et	Ouellet, Nathalie
Landry, Pascal	et	Paré, Chantale
Roy, Jean-François	et	Laflamme, Marie-Claude

Pierre Garant
 Tel: (418) 259-2655
 Fax: (418) 259-2158



Weed Man
 708 St-François O., C.P. 98
 Saint-François, Québec
 Canada G0R 3A0



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Vlande de choix

602, ch. St-François Ouest
 St-François de Montmagny G0R 3A0
 (418) 259-7783

SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU 01 AU 28 FÉV. 1995

GRAISSE CRISCO 3 LBS.	3.99
FROMAGE CHEEZ WHIZ 1 KG.	6.79
BISCUITS RITZ 900 GR.	4.59
FARINE ROBIN HOOD 10 KG.	5.99

POUR HOMMES SEULEMENT

*Tu te sens dépressif,
tu ne te comprends plus,
tu n'arrives plus à te détendre,
tu sèmes la peur autour de toi,
tu abuses de ton pouvoir
sur ta conjointe et tes proches,
tu as des excès de colère,
de violence.*

*T'as besoin d'aide, mais tu n'as
personne à qui te confier*

**Tu veux changer,
alors appelle-nous!**



**Entraide au Masculin
247-5030**

COMMUNIQUÉS

Entraide au Masculin Côte-Sud Une ressource pour hommes aux comportements impulsifs.

Entraide au Masculin Côte-Sud est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour but l'aide aux hommes impulsifs ayant des comportements violents au sein du couple et de la famille.

Créé le 1er août 1990 d'une volonté sociale de donner à la région une ressource pour les hommes impulsifs en regard de la problématique de la violence conjugale, Entraide au Masculin a développé depuis une expertise basée sur la thérapie de groupe. À chaque semaine, dans l'intimité d'une maison dont l'organisme est propriétaire à l'Isletville, Entraide au Masculin accueille des groupes d'hommes. Avec l'aide de personnes ressources qualifiées en intervention, ces hommes sont confrontés à leurs comportements violents et aux impacts destructeurs que ces comportements ont sur leurs proches.

À Entraide au Masculin, un des premiers buts recherchés: la cessation immédiate des comportements violents et conséquemment la protection des victimes. Pour atteindre cet objectif, les intervenants d'Entraide au Masculin travaillent à responsabiliser les hommes face à leurs propres comportements abusifs. Il s'agit ici d'un processus de plusieurs semaines devant mener à une prise de conscience: "Je suis seul responsable de ma violence. Seul moi peut cesser ces comportements contrôlants envers ma conjointe et mes proches" L'échec ou la réussite de l'arrêt de ces comportements relèvent entièrement de la volonté de chaque homme à vouloir se changer.

Vous êtes un homme avec ces comportements violents et vous désirez changer, appelez Pierre ou Marc au 247-5030. Nous sommes là pour vous y aider.



Nous prenons soin de votre pelouse

- Estimation gratuite
- Fertilisation granulaire
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération

MONTMAGNY: 259-7700

Aucun frais composez: **1-800-463-4877**

ST-JOSEPH DE BEAUCE: 397-5455



Weed Man[®]

Solution de la page 17

1- PIERRE
2- BIJOUTERIE
3- RUBIS
4- FABRIQUE
5- ORFEVRE
6- JOYAU
7- PARURE
8- ARGENT
9- DIAMANT
10- PRECIEUX

1- MONTAGNE
2- CRAMPON
3- EPERON
4- SOMMET
5- ESCALADER
6- ROCHER
7- CREVASSE*
8- CORDE
9- EXPLORATION
10- ASCENSION

No 111
I - 3H
II - 4F
III - 4C
IV - 1B
V - 3F
VI - 1F

AUTOPRO.

CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire de votre
véhicule.

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

**VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071

Rés.: (418) 248-6072

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

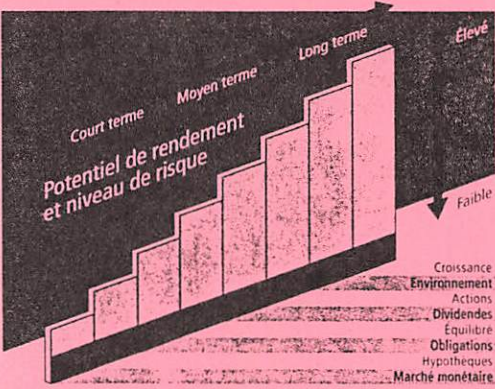
VOUS VOULEZ

RIRE

EVENTUELLEMENT

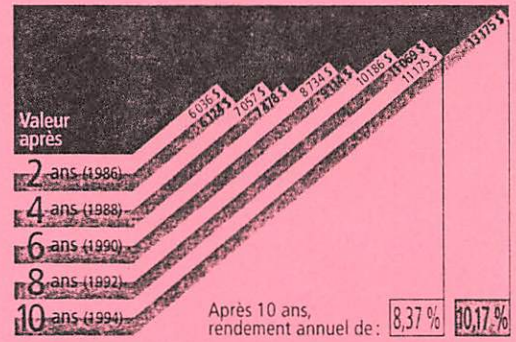
(solution au verso)

LES FONDS DE PLACEMENT
SELON LE POTENTIEL DE RENDEMENT,
LE NIVEAU DE RISQUE
ET L'HORIZON DE PLACEMENT DÉSIRÉ



ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'UN
DÉPÔT À TERME D'UN AN (5 000 \$)
ET CELLE D'UN

REER DIVERSIFIÉ DE 5 UNITÉS (1 000 \$ CHACUNE)



Intérêts composés annuellement et calculés selon les taux d'intérêt de la fin février de chaque année entre 1985 et 1994

Procurez-vous

un

REER

MAINTENANT

à

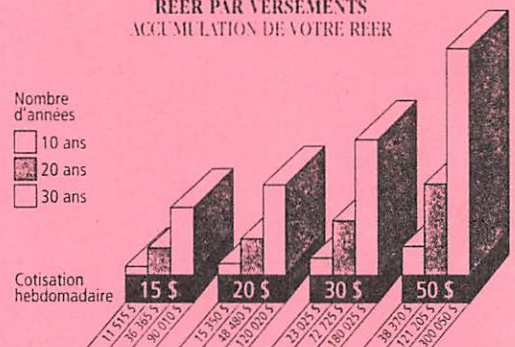
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FRANCOIS DE MONTMAGNY

ÉCONOMIE D'IMPÔT* POUR 1994
SELON VOTRE REVENU IMPOSABLE

Cotisation hebdomadaire	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	30 000 \$
15 \$ (annuelle 780 \$)	282 \$	282 \$	298 \$	330 \$
20 \$ (annuelle 1 040 \$)	375 \$	375 \$	397 \$	429 \$
30 \$ (annuelle 1 560 \$)	552 \$	563 \$	596 \$	628 \$
50 \$ (annuelle 2 600 \$)	907 \$	939 \$	981 \$	1 025 \$

* Calculs approximatifs basés sur les taux de 1994. Ces données ne doivent pas être utilisées aux fins de calcul exact de l'impôt.

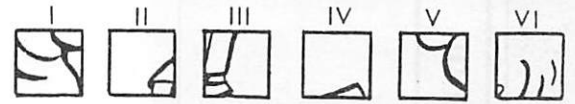
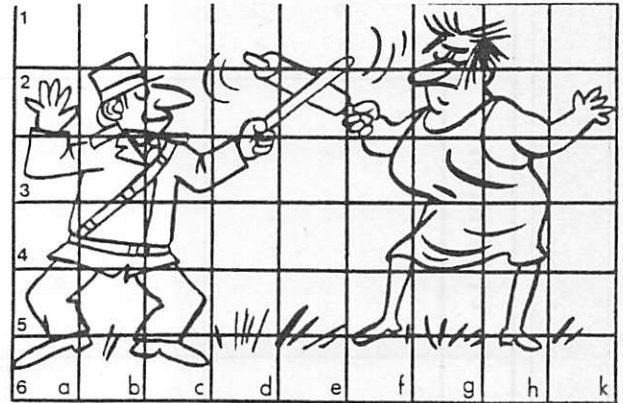
REER PAR VERSEMENTS
ACCUMULATION DE VOTRE REER



Calcul basé sur des versements hebdomadaires versés dans un REER épargne stable au taux de 5% par an. À la fin de chaque année, les montants accumulés ont servi à acheter un certificat de dépôt à terme au taux de 8% par an.

LES JEUX DE L'ÉCHO

MOTS MELANGES	CATEGORIES	
	JOAILLERIE	INDICES
1- EEIPRR	_____	SOLIDE
2- OEBEJTIUR	_____	COMMERCE
3- SUIRB	_____	JUILLET
4- RUBQFEIA	_____	MANUFACTURE
5- EFEVRR	_____	METIER
6- YOUJA	_____	BIJOU
7- UEPRA	_____	DECORATION
8- ETRNAG	_____	MONNAIE
9- MAADTIN	_____	BRILLE
10- CUEEPIXR	_____	VALEUR
	ALPINISME	
1- NNGOEAMT	_____	MASSIF
2- AORPCNM	_____	CHAUSSURE
3- OPNREE	_____	PIQUER
4- MMTOES	_____	HAUTEUR
5- DCRESLEAA	_____	GRAVIR
6- EOHRRC	_____	PIERRE
7- VRSSCAEE	_____	FENTE
8- ODCER	_____	FICELLE
9- OONTLREIPAX	_____	DECOUVRIR
10- INNSSAEOC	_____	MONTER



PUZZLE

CHACUNE DES SIX CASES NUMÉROTÉES EST LA RÉPLIQUE D'UNE DES CASES DU DESSIN.

ESSAYEZ DE LES LOCALISER.

Solution à la page 14

Mon premier est un métal précieux.
Mon second est une interjection de surprise ou de douleur.

Mon tout est l'organe de l'ouïe.

Oreille (or-ai-èl)

Mon premier est un pronom personnel de la première personne du singulier.

Mon second est un pronom personnel de la première personne du pluriel.

Mon tout est une partie du corps humain située entre la cuisse et la jambe.

Cuissard (je-nous)



CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1 RÉUNION FERMIÈRES	2	3	4 VOYAGE À VALCARTIER
			RÉUNION A.A			
5	6 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	7	8 RÉUNION A.A	9	10	11
12	13	14 ST-VALENTIN	15 RÉUNION A.A	16	17	18
19	20	21	22 RÉUNION A.A	23	24	25 SOIRÉE DANSANTE ORCHESTRE UNISSON
26	27	28				

L'école de St-François d'hier à demain

Depuis quelque temps je ressens le besoin de faire une chronique sur l'avenir de notre école. Je m'en suis abstenu jusqu'ici suite aux controverses qui sont survenues depuis les derniers six mois et aussi parce qu'en aucun temps je ne voulais intervenir dans les élections scolaires qui se sont déroulées à l'automne.

Pour ceux qui sont plus jeunes, j'aimerais vous rappeler que j'ai été commissaire d'école en 1962 et 1963. Mon but était d'obtenir le droit de faire transporter nos élèves le midi et d'en payer les frais nous-mêmes.

Dans les années 1960, nous avons vécu une réforme du monde scolaire qui se voulait être une amélioration de la formation de nos jeunes. Cette réforme nous a fait passer de l'école de rang, où un titulaire était responsable de trois ou quatre classes, au regroupement des élèves au village pour que chaque classe ait un titulaire, ceci étant une nette amélioration de la qualité de l'enseignement. Par le fait même, nous avons accepté cette révolution qui venait changer nos habitudes de voir nos enfants venir dîner à tous les midis à la maison. Comme la Commission scolaire payait les assurances du transporteur, il était interdit pour celui-ci de travailler pour les parents. Donc, c'est pour obtenir ce droit de faire transporter nos enfants à nos dépens que je me suis impliqué dans le milieu scolaire.

La polémique soulevée cet été parce que des parents ne voulaient pas revenir à la méthode de paiement du transport du midi m'a rappelé mes premiers pas en politique scolaire. Après avoir vécu le regroupement et obtenu que l'on transporte nos enfants à nos dépens le midi, j'ai eu à remplacer mon bon ami Alphonse Corriveau, qui était alors président de la Commission scolaire car il avait démissionné de la présidence pour des raisons de santé. C'est alors que j'ai vécu la fusion des commissions scolaires sous une entité pas tout à fait semblable à ce que vous connaissez aujourd'hui parce

que dans le temps nous avons une commission scolaire pour le primaire et une pour le secondaire. Aujourd'hui il y a intégration du primaire et du secondaire dans une seule et unique commission scolaire. Tout ceci pour vous dire que j'ai toujours suivi l'évolution du monde scolaire. Je dois vous avouer que les réformes scolaires qui nous ont tellement dérangés dans les années 1960 à 1970, nous les parents, ont été je crois, bénéfiques pour nos enfants car jamais autant de jeunes issus de la Paroisse de St-François, n'ont complété avec succès des études de niveau collégial ou universitaire.

Depuis ce temps, une révolution s'est produite dans le monde scolaire. Dans les années 1960 le Gouvernement du Québec s'était chargé de répartir la richesse foncière du monde scolaire à la grandeur de la Province du Québec pour donner les mêmes avantages immobiliers aux enfants des régions pauvres que ceux des régions riches. Par contre, lorsque les commissions scolaires sont intervenues auprès de monsieur Ryan pour obtenir un droit de taxation, il leur a accordé 350 000 000.00\$ au lieu de 90 000 000.00\$ pour leur remettre entre les mains la responsabilité de leurs immeubles. La conséquence d'une telle mesure c'est que les régions riches ont de plus en plus d'immeubles et de facilités et les régions pauvres de moins en moins. C'est cette mesure qui est à l'origine des problèmes qui touchent les municipalités qui vivent la fermeture de leur école. La conjoncture économique qui est à la baisse, la charge de leurs immeubles aux frais des régions et le déclin des activités productrices d'emplois dans les régions, font que certaines municipalités se voient dans l'obligation de laisser fermer leurs écoles et d'envoyer leurs enfants dans le village voisin.

Ceci n'est heureusement pas le cas pour St-François pour la bonne et unique raison que St-François a vécu une croissance économique continue depuis les quinze dernières années et cette croissance est venue remplacer notre activité économique naturelle. Les producteurs agricoles de St-François ont évolué

CHRONIQUE DU MAIRE (suite)

avec succès mais tout en évoluant, ils se sont adaptés aux nouvelles normes de production modernes ce qui a eu pour résultat de baisser le nombre de fermiers mais d'augmenter la valeur de chaque entreprise. Je m'explique: dans les années 1930, au delà de 200 à 250 familles formées en moyenne de 5 personnes, vivaient sur les fermes à St-François et aujourd'hui l'évolution du monde agricole a fait baissé le nombre de producteurs à environ 60 ce qui représente une diminution de population assez importante et automatiquement une baisse du nombre d'enfants comme clientèle scolaire.

Par contre, le succès extraordinaire de nos entreprises industrielles a remplacé les pertes d'emplois dûes à la modernisation de l'agriculture, par des emplois industriels qui aujourd'hui représentent plus ou tout près de 500 emplois à St-François. Par le fait même la progéniture de ces employés d'usine et de commerce a fourni à l'école de St-François une clientèle qui la rend rentable à opérer au point de vue économique et pédagogique.

Souvent lorsque on entend parler qu'à tel et tel endroit on ferme une école, trop souvent ce sont les problèmes économiques qui nous semblent les plus importants, mais ceux qu'on entend le moins parler mais qui sont encore plus importants que les problèmes financiers, ce sont les problèmes pédagogiques. Par exemple, si le nombre d'élèves devenait insuffisant, la Commission scolaire serait obligé de confier 3 ou 4 classes à un seul titulaire. La fermeture d'école serait évitée, mais à quel prix?

Au prix de faire former les futurs enfants avec une qualité d'enseignement inférieure à celle qu'ils recevraient dans un plus grand centre. Donc, il faut se rappeler que lorsqu'il y a une fermeture d'école ce n'est pas nécessairement un problème de finance locale, mais la responsabilité de chaque communauté de donner à ses enfants la chance de recevoir des services et un enseignement scolaire de qualité égale à ceux que d'autres reçoivent dans une région plus dense.

Depuis 1990, la clientèle scolaire de l'école de

St-François a baissé de 20% et pour 1996 elle baissera de 15%, pour effectuer une remontée de 6% pour l'année 2000. Ceci n'est pas dramatique, mais c'est un signe avant-coureur qui nous avertit que si un jour on veut garder la qualité des services pédagogiques qui existent à l'heure actuelle à St-François, il serait temps que tous ensemble nous mettions en place les instruments qui devraient nous permettre d'arrêter cette perte démographique. Et si nous réussissons à augmenter de façon substantielle et intéressante la clientèle de l'école, vos enfants et vos petits-enfants recevront localement une formation pédagogique de qualité égale à ceux qui vont les compétitionner plus tard et qui l'auront reçu dans les grands centres.

Face à une telle situation, en tant que collectivité, doit-on agir ou réagir? Ce sera le sujet de ma prochaine chronique.

Bonjour à tous.

Jacques Dumas, maire

BOULANGER DOLAN DENAULT

Notaires et conseillers juridiques

70, rue de l'Anse
Montmagny (Québec)
G5V 1G8

Téléphone: (418) 248-1414
Télécopieur: (418) 248-8944

534, Boul. St-François ouest
St-François (Québec)
GOR 3A0

Téléphone: (418) 259-7317
Heures d'ouverture: lundi à 19 h 00

- Droit agricole
- Droit des compagnies
- Financement d'entreprises
- Droit immobilier
- Droit familial

SERVICES SPÉCIALISÉS:
Service Corporatif PME
Médiation familiale

L'ÉCHO MUNICIPAL

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 09 Janvier 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie des procès-verbaux de la séance régulière ajournée du lundi 05 Décembre, de la séance spéciale du 19 Décembre et de la séance régulière du 19 Décembre 1994 ayant été remise à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière ajournée du lundi 05 Décembre, de la séance spéciale du 19 Décembre et de la séance régulière du 19 Décembre 1994 soient acceptés tels que déposés.

COMPTES PAYES EN DECEMBRE

Construction Alain Guimont Inc., agrandissement du Garage municipal	78 788.33
Mario Tremblay, remboursement de taxes foncières	89.00
A.I.M.E.Q., cotisation 1995	91.16
Donat Lapointe, location d'équipement	100.00
Richard Picard, location d'équipement	927.07
Société de Conservation du Patrimoine, livres imprimés	1 200.00
Caisse Populaire St-François, comptes d'électricité	738.23
Société Canadienne des Postes, lettres enregistrées	19.83
Renaud Forgues, subvention traitement de purin	4 000.00
Gaston Garant, remboursement de facture	12.08
Gisèle Guimont, remboursement de facture	22.95
Luc Garant, roues pour petite remorque	25.00
Joseph Auclair, frais de déplacement	86.40
Lucille Kirouac, frais de déplacement	50.80
Bureautique Côte-Sud Enr., papier photocopieur	123.66

Garage J.-G. Rémillard Inc., pièces		242.43
Pétrole Montmagny, huile et diésel		
diésel pour garage	1 306.12	
huile Maison Paroisse	252.79	
huile poste incendie	80.45	1 639.36
Langlois & Frères Enr., réparation camion incendie		38.74
Wilson & Lafleur Ltée., renouvellement du Code Municipal		35.85
Les Produits Armand Roy Inc., produits de nettoyage		89.60
S.C.A. de la Rivière du Sud, matériel divers		359.34
MackPek Inc., lumière pour Mack		178.77
Picard Electronique Inc., pièce pour radio Mack		12.81
Les Publications CCH/FM Ltée., renouvellement de la mise à jour du Code municipal		218.28
Unibéton, sable abrasif avec sel	3	361.51
Blondeau Oxygène Ltée., oxygène		67.04
Bergor Inc., manuel de pièces pour balai de rue		62.68
Construction B.M.L., asphalte froide		926.34
Centre Electronique Côte-Sud Inc., réparation radio-mobile		81.30
T-Tracto, pièce pour la niveleuse		256.04
Hydro-Québec, installation de deux luminaires		234.75
Québec Téléphone, téléphone		
Maison de la Paroisse	333.18	
Garage	83.49	
Service incendie	65.00	481.67
L'écho de St-François, pages supplémentaires		200.00
Les Automobiles Chabot Inc. réparations		515.00
SSI Tech. Inc., pièce camion sicard		118.68
Garage Corriveau, chauffrette camion incendie		142.44
U.A.P. Inc., matériel divers		249.01
Les Automobiles Chabot Inc., réparation		441.10
Dépanneur Ultra, essence		993.94
Produits Chimiques CCC Ltée., Chlore	1	104.89
TOTAL :		98 326.08\$

Ces comptes payés en Décembre avant la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes sont présentés au Conseil et ne soulèvent aucun commentaire particulier. Ils sont acceptés tels quels.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
 APPUYE par monsieur Norbert Morin,
 ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER POUR JANVIER

Société Canadienne des Postes, envoi journal extérieur		19.05
Société Canadienne des Postes, envoi journal l'écho		42.74
Société Canadienne des Postes, envoi de circulaires		29.46
Société Canadienne des Postes, envoi d'un colis		3.64
Caisse Populaire St-François, comptes d'électricité		
Maison de la Paroisse	40.65	
Pavillon Bédard	45.78	
Usine de chloration	56.05	142.48

Ministre du Revenu du Québec, remise de Décembre	2	163.77
Ministre du Revenu National, remise de Décembre	2	094.63
C.A.R.R.A., remise de Décembre		233.27
Régie Intermunicipale de l'Anse-à-Gilles, enfouissement des vidanges pour Décembre		874.36
Richard Leblanc, cueillette des vidanges pour Décembre	2	024.22
S.C.A. de la Rivière du Sud, matériel divers		306.10
Bureautique Côte-Sud Enr., papier photocopieur		49.58
Deschênes & Fils Ltée., matériel pour garage		226.95
Jacques Théberge, frais de déplacement		219.49
Macpek Inc., phares pour souffleur		178.77
Lalimec Inc., pièces pour camion sicard		111.80
T-Tracto, pièces pour la niveleuse		257.91
R.E.M. Inc., pièce pour Mack		25.27
Mack Ste-Foy Inc., pièce pour Mack		318.79
Unibéton, sable abrasif avec sel		356.52
Plamondon Camquip Ltée., lame pour niveleuse		831.87
SSI tech Inc., manuel de pièces		69.55
U.A.P. Inc., pièces pour Mack		51.63
Les Architectes Fontaine & Gauthier, honoraires pour bibliothèque	3	190.74
Corporation Informatique Bellechasse, support technique pour l'année 1995	2	279.11
Joseph Auclair, frais de déplacement		19.68
Aréo-Feu Ltée., pièces camion incendie		118.68
Raynald Fiset, remboursement pour l'achat d'un convectair		210.55
Les Commerçants de la Chaudière Inc., transport		15.39
Les Editions Mabec Inc., calendrier municipal		24.46
Albert Bonneau Inc., chloration		353.26
L'écho de St-François, pages supplémentaires		93.75
Consultique Groupe Conseil, conversion du réseau d'éclairage public		769.20
Les Automobiles Chabot Inc., inspection camion Mack		79.77
Pétrole Montmagny Inc., diésel pour garage	1	039.45
A. Chabot & Fils Auto Electrique, rep. alternateur Mack		128.51
Les Automobiles Chabot Inc., inspection du Sicard		107.12
Joseph Auclair, frais de déplacement		18.48
Blondeau Oxygène Ltée., oxygène		237.64
Centre Agricole Coulombe, pièces pour garage		168.02
Unibéton, sable abrasif avec sel	2	090.80
TOTAL :		21 576.46\$

POINTS LOCAUX

REGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES ET DE SERVICES POUR L'ANNEE 1995

REGLEMENT NO 136-1995

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 1995.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud concernant l'exercice financier débutant le 01 Janvier 1995 et se terminant le 31 Décembre 1995 déposé le 19 Décembre 1994 a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 19 Décembre 1994;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,

IL EST ORDONNE ET STATUE par le conseil de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite Municipalité prévus au budget, ce conseil ordonne et décrit:

1.- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-seize sous (0.76 \$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995 et prélevée pour l'année fiscale 1995 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.

2.- Qu'une taxe foncière spéciale de six sous (\$0.06) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.

3.- Qu'une taxe foncière spéciale de trente-cinq sous et trois dixième (\$0.353) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont inclus à l'intérieur du secteur désigné par le règlement No 81-1985 et pour les fins dudit règlement.

4.- Qu'une taxe foncière spéciale de un dollar et cinquante-huit sous (\$1.58) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont inclus à l'intérieur du secteur désigné par le règlement No 117-1990 et pour les fins dudit règlement.

5.- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et demi (\$0.105) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.

6.- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous et demi (\$0.205) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 1995 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés sur le territoire de la Municipalité pour les fins de la voirie locale, transférée du gouvernement Provincial à la Municipalité.

7.- Qu'une taxe spéciale appelé «Aménagement d'un ponceau règlement No 134-1994» soit imposée à Ferme Porasseny Inc. dont monsieur Pierre Simard est le propriétaire. Un montant de sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-huit sous (725.88 \$) sera prélevé pour l'année 1995 en vue de répondre aux fins dudit règlement.

8.- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (\$30.00) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la Municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.

9.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-trois dollars (\$53.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la Municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de vingt-six dollars et cinquante sous (\$26.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent six dollars (\$106.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-neuf dollars et vingt-cinq sous (\$99.25) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir sur tout le territoire de la Municipalité.

E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-deux dollars et cinquante sous (\$82.50) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité.

F- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-trois dollars (\$53.00) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité.

10.A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (\$190.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (\$95.00) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Tous bovins par unité animale	3.97 par tête
Porcs 1 à 500	1.27 " "
500 à 1000	1.02 " "
1000 à 1500	0.79 " "
1500 et plus	0.63 " "
Volailles	1.27 par cent têtes

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme	\$28.90
Spécial aux champs pour bovins	37.50
Garage privé	84.70
Bureau, garage privé, commerce léger	209.60
Résidence et commerce, institution bancaire	371.40
Fabrique, église et presbytère	336.65
Industries, Société Coop., Fenêtres Montmagny,	
Boucherie abattoir, Produits Tubulaires Roy	635.30
Industrie Meubles Morigeau	3,177.65
Industrie Garant inc.	8,499.10

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la Municipalité.

11.A Qu'une taxe de compensation au montant de quarante dollars (\$40.00) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les fins de l'égout sanitaire sur tout le territoire de la Municipalité.

B- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-deux dollars et cinquante sous (\$42.50) soit imposée à tous les propriétaires d'un commerce qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

C- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante dollars et cinquante sous (\$50.50) soit imposée aux propriétaires d'un hôtel, d'une industrie, la Fabrique, qui utilisent le réseau de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

D- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et cinquante sous (\$58.50) soit imposée aux propriétaires d'une boucherie abattoir qui utilisent le réseau municipal de l'égout sanitaire pour les mêmes fins sur le territoire de la Municipalité.

ARTICLE II

1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le premier avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en quatre versements égaux devenant dues le 01 avril, le 1er juillet, le 1er août et le 01 septembre de l'année en cours.

2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.

Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les service de l'aqueduc, l'égout sanitaire et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-trés.

DETERMINATION DU TAUX D'INTERET POUR ARRERAGES DE TAXES

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquittés leur comptes de taxes dans les délais prescrits sera de l'ordre de 12 % pour l'année 1995.

AUTORISATION POUR PAYER CONSTRUCTION ALAIN GUIMONT INC.

Le premier versement de l'agrandissement du garage municipal de l'ordre de 78 788.33 \$ a été fait à Construction Alain Guimont

Inc. Les travaux sont officiellement terminés depuis le 09 Décembre 1994. Par le fait même, la balance de 42 483.43 \$ est exigible dès maintenant. Aussi, le secrétaire demande l'autorisation au Conseil municipal de lui payer la somme due. Le Conseil municipal est d'accord pour payer la somme et autorise le secrétaire à le faire après qu'une vérification finale du surveillant de chantier en l'occurrence monsieur François Huot ait été faite. Cette vérification finale des travaux réalisés devra confirmer que ces derniers sont conformes à ce qui apparaissait sur les plans et devis.

ASSURANCES COLLECTIVES

Des soumissions sur invitation pour une assurance-groupe ont été demandées avant la période des Fêtes. Trois courtiers ont répondu : messieurs Yvon Garant et Simon Savoie tous deux représentants de La Laurentienne/Impériale et monsieur Martin Després représentant de La Survivance. Après un examen approfondi des soumissions présentées, la Municipalité opte pour la compagnie Laurentienne/Impériale.

Monsieur Yvon Garant a signifié par écrit qu'il se désistait pour des raisons personnelles. Donc, le courtier qui va représenter la Municipalité et les employés pour cette assurance collective est monsieur Simon Savoie de chez Bolduc J.P. Inc. Assurances.

Les derniers détails du plan d'assurance collective seront connus et divulgués un peu plus tard. Si tout va bien, l'assurance-groupe devrait entrer en force pour le début du mois de Février 1995.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'assurance collective a été faite par les employés municipaux l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QUE bien des municipalités disposent déjà de cet avantage social;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux n'ont pas bénéficié d'augmentation de salaire depuis les deux dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alphonse Marceau,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte la demande de ses employés municipaux et qu'elle confie le contrat d'assurance collective à la Laurentienne /Impériale dans le cadre du programme d'assurance collective offert aux municipalités rurales, avec la Corporation des secrétaires municipaux du Québec et l'U.M.R.C.Q. et que le partage des coûts de cette assurance soit faite sur la base de 50 % par les employés et 50 % par l'employeur pour l'année 1995.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour de l'équipement informatique à trois soumissionnaires qualifiés dans ce domaine. Ils ont tous soumissionnés sur le même équipement.

Monsieur Jean Goulet de PLG Inc. de Montmagny a téléphoné au bureau municipal pour poser sa candidature en tant que soumissionnaire. Donc cela nous fait quatre soumissionnaires.

La Corporation Informatique Bellechasse a analysée les quatre soumissions reçues et a fait la recommandation suivante : Le choix à faire est entre MicroService de Québec et Bureautique Côte-Sud de Montmagny. Ces deux entreprises ont une bonne réputation dans ce domaine et offre un bon service après vente.

CONSIDERANT QUE le bureau municipal doit se doter d'un équipement informatique plus puissant pour travailler encore en réseau avec l'arrivée du nouveau logiciel FOXPRO;

CONSIDERANT la recommandation des spécialistes en informatique sur le choix du fournisseur;

CONSIDERANT que la politique de la Municipalité a toujours été de prioriser les achats locaux et régionaux lorsque cela s'avère possible;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud choisit d'acheter l'équipement informatique chez Bureautique Côte-Sud de Montmagny pour un montant de 3 647.00 \$ taxes non incluses.

QUE ce montant corresponde aux items suivants :

- Ordinateur ASI 9000 486DX2, disque rigide 540 Megs
- Logiciel Close-Up version 6.0
- Fax/Modem 28 800 bauds externe
- Logiciel Word Perfect Windows français 6.0
- Tape Back-up Colorado 250 Megs
- 2 cassettes pour tape Back-up
- Logiciel PK ZIP

QUE ces articles soient livrés dans les meilleurs délais après la réception de ladite résolution.

FONDS DE ROULEMENT

Règlement No 137-1995

Règlement ayant pour objet la création d'un fonds de roulement de 100 000.00 \$ conformément à l'article 1094 du Code municipal du Québec.

CONSIDERANT QU'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, il est du pouvoir de la Municipalité de constituer un fonds de roulement représentant jusqu'à 10 % du budget de la Municipalité;

CONSIDERANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de constituer un tel fonds de roulement ;

CONSIDERANT QU'avis de motion a été donné à la séance régulière du 19 Décembre 1994;

EN CONSEQUENCE IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais, APPUYE par monsieur Norbert Morin, ET RESOLU QUE soit ordonné et décrété par règlement de ce Conseil portant le numéro 137-1995 et ce Conseil adopte ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement porte le titre de règlement constituant un fonds de roulement. Ce dernier établit pour la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud un fonds de roulement en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 2 - MONTANT DU FONDS

Le fonds de roulement sera de 100 000.00 \$. Le budget de 1995, base de calcul de constitution du fonds étant de 1 102 921.00 \$

ARTICLE 3 - PROVENANCE DES DENIERS

La somme de cent mille dollars (100 000.00 \$) provenant d'une partie du surplus accumulé du fonds général est affecté par les présentes à constitution du fonds de roulement.

ARTICLE 4 - GESTION DU FONDS

Le fonds sera géré de la manière prescrite par l'article 1094 du Code municipal.

ARTICLE 5 - ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à St-François de la Rivière du Sud ce 9ième jour de Janvier mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-trés.

SOUSSIONS POUR ASPIRATEUR CENTRAL A LA BIBLIOTHEQUE

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat d'un aspirateur central pour la bibliothèque. Voici le résultat :

- Electrolux	992.90 \$ taxes incluses
- Soluvac	1 068.90 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau, APPUYE par monsieur Norbert Morin,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud choisit l'aspirateur central Electrolux au montant de neuf cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-dix sous (992.90 \$).

QUE dans ce prix soit inclus l'installation de trois prises de courant.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et huit minutes.

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-trés.

Les Équipements de Ferme

JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

**918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, GOR 3A0**

Tél.: 259-7289

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

• TRANSPORT GÉNÉRAL
• TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

Réal Garant, b.a. ll. l.

Avocat et procureur

EN PRATIQUE GÉNÉRALE DEPUIS 1966

Droit Civil, Criminel,
Social, Faillite, Divorce...

" La Justice à tarif raisonnable "

BUR.: 77, Avenue de la Gare,
Montmagny, Qc
G5V 2T1

TÉL.: Bur.: 248-0194
Rés.: 259-7581
Télécopieur: 248-0195

LES GALERIES DE L'AUTO

MONTMAGNY



248-2323



248-7877



248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC, G5V 3A5



À vendre

Évaporateur Dominion 5 x 16 avec dome

Finisseur Dominion 2 x 10 avec dome

Pour renseignement:

Ferme Boulet enr.

Tel: 418 259 7086

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

LES PETITES ANNONCES

de l'Écho

Vêtements du Villageois Une nouvelle boutique spécialisée dans la vente de vêtements de travail et de jeans, ouvrira ses portes le 1 mars 95 à St-François, dans l'ancien local de la Boucherie St-François, 423 Chemin St-François ouest. Au plaisir de vous voir! Denis et Linda.

Aiguillage général Ciseau, couteau, corroyeur, égoïne, rabot, foret. scie au carbure 7/16 à 14 de diamètre. Joseph Auclair, 76 rue du Rocher, St-François
Tél: 259-7594

Vous avez des petites annonces à faire publier, rien de plus facile. Inscrire votre annonce dans cette espace et déposez celle-ci plus 2.00\$ au bureau municipal, dans la boîte identifiée au journal l'Écho (près de l'entrée).

RÉJEAN CLOUTIER MASSOTHÉRAPEUTE

MASSAGE SUÉDOIS - BAIN TOURBILLON

Nous traitons: • Bursite • Nerf sciatique
 • Tendinite • Mal de dos



Découpez

OBTENEZ

5,00\$ de rabais

(Valide du 1 février au 1 mars 95)

1 coupon par client

Membre de

l'Association des
Massothérapeutes
du Québec



158, Ch. Morigeau
St-François, Cté Montmagny

Pour rendez-vous: **259-2569**

PROMOPRIX

Pierre Martin

534, Ch. St-François O.
St-François - GOR 3AO
TÉL.: 259-7728

LES PASTILLES

Les symptômes du rhume diffèrent d'une personne à l'autre et d'un rhume à l'autre. Cependant, le mal de gorge est présent dans 50% des cas et il est habituellement le premier signe du rhume.

Même s'il ne persiste rarement plus de trois jours, le mal de gorge est souvent douloureux et incommodant. Les pastilles médicamenteuses **DISTINCTION** procurent un soulagement par un effet antiseptique et émollient sur les muqueuses irritées.

Elles peuvent également calmer le picotement souvent éprouvé dans le cas de gorge sèche. Il est important de les laisser dissoudre lentement dans la bouche pour un maximum d'efficacité. Leur durée d'action étant en général assez courte, on peut les utiliser aux deux heures si besoin. Comme mesurés supplémentaires, l'absorption de liquides chauds (bouillon de poulet) et l'utilisation de gargarisme d'eau salée (2.5g de sel de table par 250ml d'eau) peuvent s'avérer utiles.

Si le mal de gorge persiste et s'accompagne de fièvre, consultez votre pharmacien. Il pourra voir si le traitement est approprié ou si une consultation médicale serait préférable. Vous pouvez utiliser les produits **DISTINCTION** en toute confiance. Ils sont testés en laboratoire afin de vous offrir un maximum de **QUALITÉ**.

Pierre Martin, pharmacien

H
E
U
R
E
S

LUNDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h
MAR.MER.JEU.:	9h à midi 13h30 à 17h
VENDREDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h

D
O
U
V
E
R
T
U
R
E

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

DES REER
PAS BESOIN
D'ETRE RICHE
POUR EN AVOIR

La Caisse Populaire
de St-François de
Montmagny

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3AO
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT,
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération